



Commune de
SAINT-MAXIMIN
38530

Saint-Maximin, le 24 novembre 2025

Olivier Roziau
Maire de Saint-Maximin

à

Mesdames et Messieurs
les conseillers municipaux
38530 SAINT-MAXIMIN

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le
lundi 1^{er} décembre 2025 - à 20 heures - dans la salle du conseil municipal
et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2025 ;
- Compte rendu d'exercice des délégations du conseil municipal au maire ;
- Affaires générales :
 - Réalisation du projet desserte forestière du massif de Bramefarine sur les communes d'Allevard, de Le Moutaret et de Saint-Maximin : enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et enquête parcellaire,
 - Mise à disposition gratuite et temporaire de la salle Marie-Louise dans le cadre de la campagne pré-électorale et électorale du scrutin municipal des 15 et 22 mars 2026 ;
- Urbanisme :
 - Rénovation mairie/école : adoption de l'opération et arrêt des modalités de financement,
 - Modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) n° 1 : bilan de la concertation et approbation ;
- Patrimoine / Environnement : Site local Espace naturel sensible du marais d'Avalon (SL151) - convention de labellisation ;
- Affaires générales / Ressources humaines :
 - Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) applicable aux agents de la commune,
 - Mise en place de l'indemnité de maniement de fonds ;
- Vie sociale / Affaires scolaires : Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Crolles (année scolaire 2024/2025) ;
- Vie sociale / Finances :
 - Décision modificative n° 3,
 - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 ;
- Questions diverses.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.



Le maire,
Olivier Roziau.